

DOSSIER D'ADMISSION BTS 1 TC

Année scolaire 2025-2026

Nom de l'étudiant :

Prénom de l'étudiant :

Si souhaité, prénom d'usage :

Régime : ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe

☐ **BTS 1 TC UJAC** (Univers Jardin et Animaux de Compagnie)

☐ **BTS 1 TC VBS** (Vins Bières et Spiritueux)

Vous devez **IMPÉRATIVEMENT** nous retourner le dossier complété pour le :

Vendredi 20 juin 2025

DOSSIER D'ADMISSION

N°INE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM DE FAMILLE (en majuscule) :

Prénoms de l'état civil :

Si souhaité, prénom d'usage :

Nationalité :

Date de naissance : **Lieu de Naissance :**

Département :

Adresse familiale :

Code Postal : **Commune :**

Adresse de l'étudiant :

Code Postal : **Commune :**

Adresse mail de l'élève :

N° téléphone responsable légal :

N° portable de l'étudiant :

CLASSE D'ORIGINE (en 2024-2025) :

Etablissement d'origine ou dernier établissement fréquenté :
.....

Adresse complète dernier établissement :
.....
.....

N° de téléphone dernier établissement:

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL 2
Lien de Parenté avec l'élève :	Lien de Parenté avec l'élève :
Je dispose de l'autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non	Je dispose de l'autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non
Situation familiale : ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Concubin(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Autres	Situation familiale : ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Concubin(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Autres
NOM : Prénom : Adresse du domicile : Code postal : Commune :	NOM : Prénom : Adresse du domicile si différente: Code postal : Commune :
N° du domicile :/...../...../...../..... Liste rouge : oui ☐ Non ☐	N° du domicile :/...../...../...../..... Liste rouge : oui ☐ Non ☐
N° de tél portable :/...../...../...../.....	N° de tél portable :/...../...../...../.....
Adresse mail :	Adresse mail :
CSP : Nom et adresse du lieu de travail : Tél du travail:	CSP : Nom et adresse du lieu de travail : Tél du travail:
☐ N'autorise pas la communication de ses coordonnées	☐ N'autorise pas la communication de ses coordonnées
FAMILLE D'ACCUEIL NOM : Prénom : Adresse : CP : Ville : N° de téléphone :/...../...../...../..... Adresse mail :	
AUTRE PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE NOM : Prénom : Adresse : CP : Ville : N° de téléphone :/...../...../...../..... Adresse mail :	

Approbation du Règlement Intérieur, du RGPD et du règlement de l'utilisation des outils informatiques

Documents consultables à l'adresse suivante :

<https://www.lycee-merdrignac.educagri.fr/la-vie-scolaire.html>

Je soussigné,

NOM :

Prénom :

Responsable(s) légal(aux) de l'élève :

NOM DE L'ELEVE :

Prénom de l'élève :

- Reconnaiss avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Lycée du Mené de Merdrignac et déclare m'y conformer.
- Reconnaiss avoir pris connaissance du Règlement de l'Internat du Lycée du Mené de Merdrignac et déclare m'y conformer.
- Reconnaiss avoir pris connaissance de la mention d'information sur le support de collecte des données personnelles dans le cadre du RGPD
- Reconnaiss avoir pris connaissance de la création d'un compte Google Workspace pour l'éducation et déclare l'autoriser

Signature du responsable légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'élève

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Représentation des parents aux instances de l'établissement

Seriez-vous intéressé pour être représentant des parents d'élèves au :

Conseil Intérieur : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Conseil d'Administration : ☐ **Oui** ☐ **Non**

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'ADMISSION

BTS TC 1^{ère} année

- ☐ Remplir les 4 pages du présent dossier d'admission
- ☐ Remplir la fiche « Régime » (Demi-pensionnaire – Externe)
- ☐ Remplir le dossier infirmerie
- ☐ Remplir le document d'utilisation personnelle de véhicule
- ☐ Fournir une déclaration d'assurance responsabilité civile
- ☐ Fournir une attestation de votre assureur garantissant l'usage du véhicule personnel de l'étudiant dans le cadre de déplacements professionnels avec possibilité de transports de covoitureurs (majeur ou mineur)
- ☐ Fournir une photocopie complète du livret de famille
- ☐ Fournir les copies des bulletins scolaires de la dernière année scolaire
- ☐ Fournir une copie du relevé de notes au baccalauréat
- ☐ Fournir le document de droit à l'image
- ☐ Fournir la fiche navette de stage
- ☐ Fournir un RIB pour le paiement des indemnités de stage et /ou des bourses
- ☐ Fournir la cotisation pour les activités socio-culturelles et sportives: 20 € par chèque libellé à l'ordre de l'ASC TY AN HEOL
- ☐ Fournir l'attestation MSA pour les régimes agricoles

ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025

Pour les étudiants de BTS TC 1 : Lundi 1^{er} septembre 2025

- 9h15-10h30 : présentation de la formation par l'équipe pédagogique
- 10h30-11h30 : accueil administratif (en salle)
- 11h30 - 12h05 : intervention de l'équipe de direction
- 13h25 - 17h30 : cours à l'emploi du temps

Pour les étudiants de BTS TC 2: Mardi 2 septembre 2025

- 9h-11h10 : présentation en salle de l'équipe pédagogique
- 11h10-12h05 : accueil administratif (en salle)
- 13h25-17h30 : cours à l'emploi du temps

Fournitures et équipements à prévoir pour les journées d'intégration des 4 et 5 septembre 2025 :

- Une tenue d'EPS (chaussures de sport, short, t-shirt, gourde obligatoire !)
- Une tenue aquatique (maillot de bain, lunettes de piscine, serviette de bain)

FICHE REGIME BTS LYCEE LE MENE

REGIME DEMI-PENSIONNAIRE (présence sur la journée de cours)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame..... autorise mon fils – ma fille (1) :

- A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours du matin
- A le quitter après la dernière heure de cours

(1) *Rayer la mention inutile*

A le

Signature

REGIME EXTERNE (aucun repas pris au lycée)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame.....
autorise mon fils – ma fille (1) :

- A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours du matin
- A le quitter après la dernière heure de cours du matin
- A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours de l'après-midi
- A le quitter après la dernière heure de cours de l'après-midi

(1) *Rayer la mention inutile*

A le

Signature

RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Inscription tarification

Rendez-vous dès le 2 juin sur :

www.bretagne.bzh/tarification

pour inscrire votre enfant lycéen·ne, étudiant·e ou apprenti·e.



En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au 02 23 20 60 00.

Sans inscription avant le 21 septembre, le tarif le plus élevé s'applique.

Tarif repas

RESTAURATION 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	au forfait	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1		2,70 €
de 501 à 700	2		2,85 €
de 701 à 900	3		3,15 €
de 901 à 1100	4		3,45 €
de 1101 à 1500	5		3,90 €
de 1501 à 1700	6		4,20 €
de 1701 à 2000	7		4,50 €
2001 et plus	8		4,80 €

Tarif journalier*

HÉBERGEMENT 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-bac		post-bac	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1		7,80 €		10,40 €
de 501 à 700	2		8,40 €		11,20 €
de 701 à 900	3		9,30 €		12,30 €
de 901 à 1100	4		10,20 €		13,40 €
de 1101 à 1500	5		11,50 €		14,80 €
de 1501 à 1700	6		12,40 €		15,90 €
de 1701 à 2000	7		13,30 €		17 €
2001 et plus	8		14,20 €		18,10 €

* Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, y compris pour les élèves externes.



Loïc CHESNAIS-GIRARD
Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Region Bertégn

*« Vous accompagner
dans vos années
lycée et vous aider
à construire
votre avenir,
voilà nos priorités. »*

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Breton·ne·s réussissent leurs années lycée.

Depuis la rentrée 2022, les élèves des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient de tarifs pour la restauration et l'hébergement :

- > **Accessibles** grâce à la contribution de la Région (en moyenne de 5,15 € par repas et de 29,15 € par journée d'internat).
- > Calculés selon les ressources du foyer.
- > **Solidaire** entre les familles et entre les lycées.



RDV sur
www.bretagne.bzh/tarifcation



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÉGN

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35 711 Rennes cedex 7

Tél. : 02 99 27 10 10

[@regionbretagne.bsky.social](https://twitter.com/regionbretagne.bsky.social) | [regionbretagne.bzh](https://www.regionbretagne.bzh) | [region.bretagne](https://www.region.bretagne) | [Région Bretagne](https://www.region.bretagne)
www.bretagne.bzh

INFORMATION Comptabilité

La Région a mis en place une tarification unique, sociale et solidaire de la restauration et de l'hébergement à destination des lycéens, étudiants, apprentis des EPLEFPA.

Les revenus des familles sont pris en compte à travers une tarification adossée au quotient familial de la CAF/MSA selon une grille tarifaire unique pour les lycéens, étudiants et apprentis.

Les ressources des familles non allocataires de la CAF/MSA seront prises en compte grâce à leur revenu fiscal de référence et le nombre de personnes à charges dans le foyer.

Pour se faire, un portail numérique d'inscription à la tarification régionale a été mis en ligne :

<https://www.bretagne.bzh/actions/formation/accompagnement-lycees/dans-mon-lycee/>

Cette inscription en ligne à la tarification unique, sociale et solitaire (à faire chaque année) ne se substitue pas à l'inscription à la restauration et à l'hébergement auprès du lycée.

Enregistrement sur le portail KOSMOS

Tiers de Facturation : NOM : PRENOM :

Adresse :

Email :

(Pour envoyer la facture pour chaque trimestre Décembre - Mars - Juin)

Mode de paiement choisi par les responsables légaux de l'élève :

☐ VIREMENT MENSUEL

☐ CHEQUE

☐ AUTRE : _____

ELEVE :

Régime choisi (cochez la case correspondante) :

☐ INTERNE

☐ DEMI-PENSIONNAIRE

☐ EXTERNE

Nom : Prénom :

Formation :

Adresse :

Ce document est à remplir et signer chaque année.

A, le

Signature

Année scolaire 2025 / 2026

Tarifs pension et demi-pension pour 1 semaine

<i>1. Interne - Forfait du lundi midi au vendredi midi</i>	tarif journée lissée	tarif semaine
- JA (QF ≤ 500)	7,02	35,10
- JB (QF ≤ 700)	7,41	37.05
- JC (QF ≤ 900)	8,19	40.95
- JD (QF ≤ 1100)	8.97	44.85
- JE (QF ≤ 1500)	10,14	50.70
- JF (QF ≤ 1700)	10.92	54.60
- JG (QF ≤ 2000)	11.70	58.50
-JH (QF> 2000)	12.48	62.40
<i>2. Interne 5 jours - Forfait du dimanche soir au vendredi midi</i>		
- JA (QF ≤ 500)	7,56	37,80
- JB (QF ≤ 700)	7.98	39.90
- JC (QF ≤ 900)	8.82	44.10
- JD (QF ≤ 1100)	9.66	48.30
- JE (QF ≤ 1500)	10.92	54.60
- JF (QF ≤ 1700)	11.76	58.80
- JG (QF ≤ 2000)	12.60	63.00
-JH (QF> 2000)	13.44	67.20
<i>1. demi-pensionnaire repas au forfait</i>		
- FA (QF ≤ 500)	2,70	13,50
- FB (QF ≤ 700)	2.85	14.25
- FC (QF ≤ 900)	3,15	15.75
- FD (QF ≤ 1100)	3,45	17.25
- FE (QF ≤ 1500)	3.90	19.50
- FF (QF ≤ 1700)	4.20	21.00
- FG (QF ≤ 2000)	4,50	22.50
-FH (QF> 2000)	4.80	24.00

Le repas occasionnel sera à 5.10 €

Forfait assurance aux biens de maîtres de stages facturé au 1^{er} trimestre pour l'année entière : environ 10 €

Forfait reprographie par niveaux sur la base du relevé des compteurs par classe l'année précédente (moyenne pondérée par niveaux)

Niveau 3 (CAP) : 58 €

Niveau 4 (BAC) : 78 €

Niveau 5 (BTS) : 85 €

Ces tarifs sont à titre indicatif.

Rentrée Scolaire 2025 / 2026

FICHE DE SANTÉ CONFIDENTIELLE

Nom : **Prénom :**
Classe : **Date de naissance :**

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX
(exemple:asthme,épilepsie,migraines,diabète,difficultés psychologiques...)

TRAITEMENT(S) EVENTUEL(S) :

Les traitements doivent être impérativement remis au service de l'infirmierie avec un duplicata ou une photocopie de l'ordonnance.

<u>ALLERGIES:</u>			<u>REGIME ALIMENTAIRE</u>
Votre enfant a-t-il des allergies ?	Médicamenteuses	☐ OUI ☐ NON	☐ DIABETIQUE
	Alimentaires	☐ OUI ☐ NON	☐ VEGETARIEN
	Autres	☐ OUI ☐ NON	☐ AUTRE
Si oui, précisez ?			

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) = document d'ordre médical

En cas de traitement médical à long terme, ou de troubles de la santé physique ou psychique, évoluant sur une longue période, de manière continue ou discontinue, il est possible de mettre en place un PAI à la demande des responsables légaux.
Ce PAI est vivement conseillé car il permet un meilleur suivi médical au sein de l'établissement. Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant ou spécialiste.
Document téléchargeable sur le site internet du Lycée.

Votre enfant

- a-t-il déjà un PAI mis en place ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, merci de bien vouloir le joindre impérativement

Remarques particulières que vous souhaitez porter à la connaissance du personnel de santé

Fait à : , le :

Signature d'un représentant légal ou de l'élève majeur

FICHE DE RENSEIGNEMENT
ACCOMPAGNEMENT DE LA SCOLARITE et AMENAGEMENTS DES EXAMENS

Sauf information contraire de votre part, sachez que ces informations seront transmises à l'équipe éducative pour l'élaboration d'un PAP(1) pour la mise en place d'une AESH (2) , de matériel pédagogique ou d'une demande d'aménagements des examens.

1ère situation : Si votre enfant n'est pas concerné par un accompagnement de la scolarité et/ou un aménagement pédagogique (au quotidien ou pour les examens), veuillez barrer cette fiche et la signer.

2ème situation: Votre enfant nécessite un accompagnement de la scolarité et/ou un aménagement pédagogique (au quotidien ou pour les examens), merci de compléter, obligatoirement, les informations ci-dessous.

🕒 **Si votre enfant présente une déficience visuelle, auditive, un trouble des apprentissages** (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, troubles du spectre autistique, troubles de l'attention, etc.)

Veuillez préciser le type de handicap, joindre le bilan orthophonique/ ergothérapique /psychomoteur et la notification MDPH (3), si votre enfant en bénéficie.

🕒 **Les années précédentes, votre enfant a-t'il bénéficié :**

☐ D'un document de mise en œuvre d'un PPS (4), d'un GEVA-sco (5), d'un PAP : joindre la copie.

☐ D'une aide humaine - accompagnement AESH : joindre la notification de la MDPH et le GEVA-sco)

☐ D'une aide matérielle- ordinateur ou autres-(joindre la notification de la MDPH et le GEVA-sco)

☐ D'un aménagement d'épreuves d'examen (exemple tiers temps), joindre la notification

🕒 **Votre enfant est-il actuellement suivi par :**

☐ UN SESSAD (Service d'Education et de Suivi Spécialisé A Domicile)

☐ Un DITEP (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques)

☐ Un ITEP (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique)

🕒 **Souhaitez-vous déposer une demande d'aménagements d'épreuves pour l'examen :**

- ☐ Oui
☐ Non

🕒 **Souhaitez-vous la mise en place :**

- ☐ D'un PAP
☐ D'un document de mise en œuvre d'un PPS

🕒 **Acceptez-vous la transmission de ces informations au maître de stage lors du stage en entreprise ?** Dans le cas contraire, la famille prend la responsabilité d'en informer la structure qui accueillera l'élève en charge.

- ☐ Oui
☐ Non

Signatures du /des responsables légaux de l'élève ou de l'élève majeur, précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Légende :

(1) PAP : le **Plan d'Accompagnement Personnalisé** est élaboré par l'équipe enseignante pour un suivi tout au long de l'année scolaire (hors examen)

(2) AESH : **Accompagnant Elève en Situation de Handicap**

(3) MDPH : **Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap**

(4) PPS : le **Projet Personnalisé de Scolarisation** s'adresse aux élèves reconnus en situation de handicap relevant de la MDPH. Il concerne tous les enfants dont les situations nécessitent une compensation et des aménagements sur le plan scolaire.

(5) Gevas-co : le **Guide d'Évaluation** des besoins de compensation en matière de **Scolarisation** concerne tous les élèves dont les situations nécessitent notamment une compensation du handicap, des aménagements, l'élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Quel que soit le mode de scolarisation et le handicap de votre enfant, dès lors que vous déposez un dossier auprès de la MDPH, le GEVA-sco constitue un outil incontournable entre l'établissement scolaire de votre enfant et la MDPH.

Rappel :

Dossier de demande d'aménagement des examens :

Cette demande est valable pour tout élève nécessitant une aide matérielle ou humaine et présentant des troubles de l'apprentissage. Un diagnostic doit être posé par un orthophoniste ou une psychomotricienne ou un spécialiste. Téléchargeable sur le site internet du lycée

FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel

Consultable par l'ensemble des personnels de l'établissement, service de secours, à remplir par un représentant légal.

Nom : Prénom :
 Classe : Régime : INT ☐ DP ☐ EXT ☐
 Date de Naissance : Lieu de naissance :

Numéro de portable de l'élève (facultatif) :

Personnes à prévenir :

Responsable 1	Responsable 2	Autres : Précisez :
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse : 	Adresse : 	Adresse :
Tél domicile :	Tél domicile :	Tél domicile :
Tél travail :	Tél travail :	Tél Travail :
Portable :	Portable :	Portable :
Email :	Email :	Email :

Adresse de l'élève si différente :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (maladies, allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade, vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal.
 Le responsable légal s'engage à prévenir de modifications concernant les données transmises.

A , le

Signature d'un représentant légal :

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE

- En Education Physique et Sportive
- En Travaux Pratiques Professionnels au Lycée
- En Stage (situations professionnelles en Entreprise)

Les 3 sont indissociables afin que les professeurs et maîtres de stage adaptent leurs enseignements et pratiques de façon à ce que tout élève puisse participer, en fonction de ses possibilités et de ses capacités résiduelles.

Je soussigné(e)....., Docteur en Médecine, certifie en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988 avoir examiné ce jour l'élève scolarisé au Campus de MERDRIGNAC :

Nom : Prénom :
Né (e) le : / /
et avoir constaté ce jour que son état de santé entraîne :

☐ **Une Inaptitude PARTIELLE** à la pratique d'Activité Physique et Sportive

Du / / au / / inclus

Afin de permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes de capacités fonctionnelles ce que l'élève peut faire, ainsi que les types d'efforts autorisés et/ou déconseillés.

Mouvements essentiels			Types d'efforts			Types de situation		
	OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON
Marcher			Effort long et modéré			Activité aquatique		
Courir			Effort Intense et bref					
Sauter						Activité en hauteur		
Lancer						En fonction de conditions climatiques particulières		
S'accroupir			Commentaires éventuels (utiliser le verso si nécessaire) :					
Déplacements latéraux								
Lever porter								
Rotations								
Autres								

☐ **Une Inaptitude TOTALE** : Dans le cas où il n'y a aucune capacité fonctionnelle

Du / / au / / inclus

Signature et cachet du médecin

Fait à Le

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE

- **En Education Physique et Sportive**
- **En Travaux Pratiques Professionnels au Lycée**
- **En Stage (situations professionnelles en Entreprise)**

CE DOCUMENT EST A FAIRE REMPLIR PAR LE MEDECIN
TRAITANT UNIQUEMENT SI VOTRE ENFANT A BESOIN D'UNE
DISPENSE DE SPORT .

Veuillez bien préciser à votre médecin que ce document est valable pour
les cours de sport, les travaux pratiques et les stages en entreprise.

Dans le cas où il n'y a pas de dispense, ce document est à garder sur vous ;
il pourra vous être utile durant l'année scolaire.

			CALENDRIER DES STAGES EN ENTREPRISE 2025-2026					Version validée au Conseil Intérieur le 28 mai 2025
MOIS	PERIODE	Sem.	STAGES en entreprise (lundi au samedi compris, hors jours fériés)					Autres
			Classes de seconde	Classes de première	Classes de terminale	CAP	BTS	
	Lundi 01/09 au samedi 06/09	1A						Lundi 01/09 : rentrée 2ndes, CAP1 et BTS1 Mardi 02/09 : rentrée 1ères, Term, CAP2 et BTS2 Jeudi et Vendredi 4+5 /09 : journées d'intégration BTS Mercredi 10/09 : journée d'intégration 2 ^{nde} et CAP1
	Lundi 08/09 au samedi 13/09	2B						
	Lundi 15/09 au samedi 20/09	3A						
	Lundi 22/09 au samedi 27/09	4B			AP			
octobre	Lundi 29/09 au samedi 04/10	5A			AP			
	Lundi 06/10 au samedi 11/10	6B			AP			
	Lundi 13/10 au samedi 18/10	7A		CVUJ-CVA	AP	CAP2	BTS1	
	Lundi 20/10 au samedi 25/10			CVUJ-CVA		CAP2	BTS1	
novembre	Lundi 27/10 au samedi 01/11		NJPF		CVUJ	CAP2		VACANCES DE LA TOUSSAINT du samedi 18/10/2025 au dimanche 02/11/2025
	Lundi 03/11 au samedi 08/11	8B	NJPF		CVUJ	Récup CAP2		
	Mercredi 12/11 au samedi 15/11	9A			CVUJ	Récup CAP2		Mardi 11/11 férié cours le mercredi AM (rattrap du 10/11 matin)
	Lundi 17/11 au samedi 22/11	10B						
	Lundi 24/11 au samedi 29/11	11A	CVA- CVPJ					
décembre	Lundi 01/12 au samedi 06/12	12B			CVA		BTS2	Vendredi 05/12 : rencontre Parents / Professeurs
	Lundi 08/12 au samedi 13/12	13A			CVA	CAP1	BTS2	
	Lundi 15/12 au samedi 20/12	14B			CVA	CAP1	BTS2	
	Lundi 22/12 au samedi 27/12						BTS2	
janvier	Lundi 29/12 au samedi 03/01							VACANCES DE NOEL du samedi 20/12/2025 au dimanche 04/01/2026
	Lundi 05/01 au samedi 10/01	15A						
	Lundi 12/01 au samedi 17/01	16B						Jeudi 15/01 : Journée Citoyenneté
	Lundi 19/01 au samedi 24/01	17A						Samedi 24/01 (9-17h) : Portes Ouvertes
	Lundi 26/01 au samedi 31/01	18B						Vendredi 30 /01 : remise des diplômes
février	Lundi 02/02 au samedi 07/02	19A						AACES TAP + Projet théâtre TCVA
	Lundi 09/02 au samedi 14/02	20B			CVA	CAP2		Mardi et Mercredi 10+11 /02 : Bac Blanc TAP + TCVUJ et Jeudi et Vendredi 12+13 /02 BTS Blanc
	Lundi 16/02 au samedi 21/02				AP-CVA	CAP2		
	Lundi 23/02 au samedi 28/02			AP-CVA-CVUJ	CVUJ			VACANCES D'HIVER du samedi 14/02/2026 au dimanche 01/03/2026
mars	Lundi 02/03 au samedi 07/03	21A		AP-CVA-CVUJ	CVUJ	CAP1 – Récup CAP2		Mardi et Mercredi 3+4 /03 : Bac Blanc TCVA ?
	Lundi 09/03 au samedi 14/03	22B		AP-CVA-CVUJ		CAP1		Samedi 14/03 (9-13h) : Portes Ouvertes
	Lundi 16/03 au samedi 21/03	23A		AP				Semaine du jardinage BTS 1 + Aménagement magasin serres + Animation VBS
	Lundi 23/03 au samedi 28/03	24B						
avril	Lundi 30/03 au samedi 04/04	25A					BTS1	
	Mardi 07/04 au samedi 11/04	26B	CVPJ-CVA				BTS1	Lundi 6 avril férié + cours le mercredi AM (rattrap du 10/11 aprem) + Chantier école TAP ?
	Lundi 13/04 au samedi 18/04		CVPJ-CVA				BTS1	
	Lundi 20/04 au samedi 25/04		NJPF					VACANCES DE PRINTEMPS du samedi 11/04/2026 au dimanche 26/04/2026
	Lundi 27/04 au samedi 02/05	27A	NJPF					Vendredi 01/05 férié
mai	Lundi 04/05 au samedi 09/05	28B						Vendredi 08/05 férié
	Lundi 11/05 au Mercredi 13/05	29A				CAP1-CAP2		Jeudi 14/05 férié + pont vendredi + chantier école & EIE Sport Nature 2 ^{nde} NJPF
	Lundi 18/05 au samedi 23/05	30B				CAP1-CAP2		Samedi 23/05 (9-17h) : Portes Ouvertes et Fête Autrement
	Mardi 26/05 au samedi 30/05	31A				CAP2		Lundi 25/05 férié
juin	Lundi 01/06 au samedi 06/06	32B						Action Co TC1 + SSDD 2ndes + 1ères
	Lundi 08/06 au samedi 13/06	33A		CVUJ-CVA-AP			BTS1	
	Lundi 15/06 au samedi 20/06	34B		CVUJ-CVA-AP			BTS1	19/06 : fin cours CAP2
juillet	Lundi 22/06 au samedi 27/06	35A	CVPJ-CVA-NJPF	CVUJ-CVA-AP		CAP1	BTS1	
	Lundi 29/06 au samedi 04/07	36B	CVPJ-CVA-NJPF	AP		CAP1		
	Lundi 06/07 au samedi 11/07	37A	CVPJ-CVA					

Lycée du Mené

6, rue du Porhoët - 22230 MERDRIGNAC
Tel 02 96 28 41 12 - Fax 02 96 28 42 84
legta.merdrignac@educagri.fr

Fiche de préparation du stage

Année 2025 /2026



Cochez les périodes retenues

BTSA 1

- ☐ du 13/10/25 au 25/10/25
☐ du 30/03/26 au 18/04/26
☐ du 08/06/26 au 27/06/26

BTSA 2

- ☐ du 01/12/25 au 27/12/25

ELEVE

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|
 Nom du responsable légal :
 Adresse de l'élève :
 Code postal : |_|_|_|_| Ville :
 Tél. resp.légal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable élève : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
 Mail de l'élève :

ENTREPRISENom, raison sociale et adresse (cachet) :

.....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail :

Représentant de l'entreprise :

Nom :

Fonction :

Tuteur :

Nom :

Fonction :

Tél. : (si différent de l'entreprise) :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

S T A G EAdresse du lieu de stage:

.....

Activités prévues dans l'entreprise (description sommaire) :

.....

Équipement demandé à l'élève :

.....

Observations :

.....

Enseignant chargé de suivre la formation :

Validation du stage par le professeur coordonnateur :



Enseignant en charge du suivi du stagiaire (partie réservée à l'administration) :

DOCUMENT A REMETTRE AU COORDONNATEUR

LYCÉE du MENÉ
 6 rue du Porhoët - 22230 MERDRIGNAC
 ☎ 02 96 28 41 12 - 📠 02 96 28 42 84
 scholarite@lyceecfadumene.fr

INFORMATIONS SPECIFIQUES BTS UJAC

Voici quelques informations à prendre en compte pour choisir vos/votre entreprise(s) d'accueil en stage :

- il faut effectuer **un minimum de 8 semaines dans la principale entreprise** de stage sur les 2 années de formation
- il faut effectuer au moins **deux semaines de stage** sur les 2 ans dans chacun des champs **Animalerie** et **Jardinerie**.
- dans **l'épreuve E4 en CCF**, vous aurez **une épreuve d'analyse de rayon** à réaliser à partir du stage d'**octobre de la 1ère année** et **une épreuve portant sur une animation** dans le stage de **décembre de la 2ème année**.

Chacune de ces épreuves doit porter sur un champ différent.

Exemple : si vous avez fait une analyse en Animalerie en octobre, il faudra faire une animation en Jardinerie en décembre de l'année suivante ou l'inverse.

L'idéal c'est que vous fassiez ces stages dans une jardinerie-animalerie.

DEMANDE D'AUTORISATION DROIT A L'IMAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Classe :

☐ Apprenant-e majeur-e

ou

☐ Responsable légal de l'apprenant-e

☐ **AUTORISE**

☐ **N'AUTORISE PAS**

Autorisation de captation (photo, vidéo ou son) en respect de l'article 9 du code civil et du code de la propriété intellectuelle.

L'EPLEFPA du Mené à photographier, filmer, enregistrer des photos de moi ou de mon fils / ma fille

Et à retoucher, publier, exposer, diffuser la (les) photographie(s) ou le (les) film(s) ou le (les) son(s) le (la) représentant pour les usages de publication dans la presse local, de présentation d'une activité pédagogique, de publication sur site internet et supports de communication de l'établissement, de publication sur le trombinoscope de la classe intégrée dans la suite de vie scolaire Pronote.

Le (les) fichier(s) ne sera (seront) ni communiqué(s) à d'autres personnes, ni vendu(s), ni utilisé(s) à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui concernent notre enfant est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de ces données si nous le jugeons utile.

Date :

Signature de l'apprenant-e

Signature du représentant légal de
l'apprenant-e mineur-e

Adhésion ALESA « Ty An Heol »

(participation aux activités culturelles, sportives et de loisirs du Campus)

Les enseignants d'EPS proposent la pratique d'activités sportives variées orientées vers des rencontres inter-établissements ou vers une pratique de loisir, lundi et jeudi après les cours, certains jeudi S soir réservés pour les étudiants. Les compétitions le mercredi après-midi sont organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les enseignants d'Éducation Socioculturelle proposent des activités culturelles sur les temps périscolaires : mardi soir ou jeudi soir et mercredi après-midi.

<u>Identité de l'apprenant</u>	
Nom :	N° Portable :
Prénom :	Adresse :
Date de naissance :	Mail :
Classe :	

Autorisation Parentale (pour les mineurs)

Je soussigné (e).....représentant légal de l'étudiant nommé ci-dessus,
 (N° de téléphone en cas d'urgence.....)

L'autorise à participer aux activités de l'AS et de l'ALESA du Campus du Mené et à se rendre sur les lieux de pratique ou de compétition.	OUI	NON
L'autorise à être libéré de cours de manière exceptionnelle le mercredi matin et après-midi pour partir sur les compétitions.	OUI	NON
Autorise la parution de son nom sur les tableaux d'affichage interne au Campus et sur le site internet du Campus pour les informations concernant l'AS et l'ALESA	OUI	NON
Autorise sa prise de vue à titre gratuit et l'utilisation de ces photos ou vidéos pour illustrer la vie de l'AS et de l'ALESA	OUI	NON
Accepte que les responsables de l'AS et de l'ALESA du lycée autorisent, en mon nom, en cas de nécessité, d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale, dont je serais averti dans les plus brefs délais	OUI	NON

Assurance

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association (cf au verso *Assurance MAIF multirisque RAQVAM Associations et Collectivité*) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS et ALESA.

Facultatif : Chaque élève peut souscrire des garanties individuelles complémentaires « IA Sport+ ». Voir avec le professeur d'EPS responsable pour les modalités d'adhésion (+ 11.34 € /année scolaire)

Le :

A :

Signature :

Garanties accordées par la MAIF

Les plafonds s'entendent par sinistre, à l'exception du plafond relatif à la responsabilité civile « produit » et du plafond relatif aux atteintes à l'environnement, accordés pour une année d'assurance.

Contenu des garanties	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE La MAIF couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés par le participant à un tiers : - dommages corporels 30 000 000 € - dommages matériels et immatériels consécutifs 15 000 000 € - La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus, à 30 000 000 € - dommages immatériels non consécutifs 50 000 € • Responsabilité liée au risque intoxication alimentaire 5 000 000 € • Responsabilité civile atteintes à l'environnement 5 000 000 € - dont dommages environnementaux et préjudice écologique 50 000 € • Responsabilité civile de l'UNSS et des structures affiliées liée à la location ou à l'occupation à titre gratuit des locaux pour une durée inférieure à 8 jours 125 000 000 € • Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus 2 000 000 € - à l'exception des dommages immatériels non consécutifs 50 000 €	
DÉFENSE Assistance de l'assuré poursuivi devant le tribunal à la suite d'un événement mettant en jeu la garantie responsabilité civile 300 000 € Autres cas de défense du salarié 20 000 €	
DOMMAGES AUX BIENS 1 - Dommages aux biens de la collectivité - matériel (y compris les bateaux) mis à disposition de l'UNSS dans le cadre de manifestations sportives 77 000 € - vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau 4 600 € 2 - Dommages aux biens des participants - vêtements et biens personnels des participants 600 € FRANCHISES • Franchises contractuelles - franchise générale : 150 €, - franchise vol des biens de la collectivité : 10 % du montant de la valeur indemnisable (minimum 360 €, maximum 3 600 €), la franchise applicable est doublée en cas de vol dans (ou sur) un véhicule ou un bateau, - franchise applicable en cas d'événements dus à des inondations, ruissellements de boue, glissements ou effondrements de terrain, avalanches, cyclones : idem franchise réglementaire (cf. ci-dessous), • franchise réglementaire applicable aux dommages subis par les biens assurés et résultant d'un événement catastrophes naturelles : montant fixé par arrêté ministériel.	
INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS* 1 - Services d'aide à la personne (assistance à domicile) 700 € dans la limite de 3 semaines 2 - Frais médicaux, pharmaceutiques, de transport de blessés 1 400 € - dont frais de lunetterie 80 € - dont frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 16 €/jour dans la limite de 310 € 3 - Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident 16 €/jour dans la limite de 3 100 € 4 - Capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 % 6 100 € x taux - de 10 à 19 % 7 700 € x taux - de 20 à 34 % 13 000 € x taux - de 35 à 49 % 16 000 € x taux - de 50 à 100 % : - sans tierce personne 23 000 € x taux - avec tierce personne 46 000 € x taux 5 - Capitaux décès : - capital de base 3 100 € - capitaux supplémentaires : - conjoint 3 900 € - chaque enfant à charge 3 100 € 6 - Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	
* Les licenciés qui bénéficient de la garantie indemnisation des dommages corporels ont la possibilité de souscrire des garanties complémentaires I.A. Sport + (se reporter à la notice individuelle remise lors de l'adhésion).	
RECOURS – PROTECTION JURIDIQUE La MAIF prend en charge les frais d'une action amiable ou judiciaire contre un tiers autre que les bénéficiaires des garanties, responsable des dommages subis par l'assuré	sans limitation de somme
ASSISTANCE Les participants bénéficient d'une garantie d'assistance mise en œuvre par Inter mutuelles assistance GIE (IMA GIE). Exemples : - rapatriement de corps ou de blessés, - avance de fonds, - prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques à concurrence de 80 000 € (à l'étranger) ou 4 000 € (en France).	

Cotisation

L'association gère également des activités organisées par les élèves qui permettent de financer en partie leurs voyages d'études.

Afin de bénéficier des diverses activités, nous demandons à chaque famille une cotisation annuelle de **35€** pour les lycéens et **20€** pour les étudiants BTS et les apprentis.



Zoo



Char à voile



Ty An Heol

La maison du soleil



Association des Lycéens, des Etudiants,

Ty An
Heol

des Stagiaires et Apprentis



Lycée et CFA du Mené - Merdrignac
<https://blogs.lyceecfadumene.fr/tyanheol>

L'association sera ce que vous en ferez !

Les internes peuvent s'occuper les mardis soirs (soirée libre de 20h à 22h30) en allant au cinéma, en jouant aux jeux de société, en participant à des soirées thématiques ou à d'autres activités répondant à la demande des jeunes...



Accrobranche

Le Lycée et l'Association participent aux animations, telles que :

- Les Transmusicales
- Mythos
- Galerie d'Art de l'École Primaire de Merdrignac en lien avec les partenaires culturels locaux, itinéraires bis, ODCM, le centre culturel mosaïque, l'amicale laïque...

L'association vous offre également la possibilité de découvrir plusieurs revues comme : « France football », « Géo », « ça m'intéresse », « Le nouvel observateur »... au CDI...



Foyer

Des sorties occasionnelles peuvent être organisées :
match de foot, piscine, patinoire, cinéma...



**Spectacle à la
salle des fêtes**

Activités proposées

L'association Ty an Heol, est animée et gérée par les élèves. Elle participe à la mise en place des activités culturelles et sportives proposées.

L'association offre actuellement :

- Un foyer géré par les élèves, équipé de jeux : un baby-foot, une table de ping pong, une enceinte Bluetooth...
- Un distributeur de boissons chaudes est à votre disposition au foyer.
- Des activités sportives : escalade, patinoire, futsal, foot gaélique, basket, voile, kayak, équitation, VTT, course d'orientation...
- Des compétitions UNSS : athlétisme, sports collectifs (handball, football, basketball) badminton, raids (kayak, VTT, course d'orientation)
- Des activités culturelles : sorties à thèmes, danses, théâtre, cinéma, contes, conférences, expositions sont proposées aux élèves les mardis soirs, mercredis après midi ou exceptionnellement les jeudis soirs.



**Terrain de
sport**



Paintball

HORAIRES LIGNES DE CAR – CAMPUS MERDRIGNAC

Depuis 2019, c'est le Conseil Régional qui prend en charge tous les transports en Bretagne. Toutes les informations sont sur le site <https://www.breizhgo.bzh>. Vous pourrez trouver les horaires des cars dans la rubrique « **se déplacer en Bretagne** » puis sur « **se déplacer en car** ».

Horaires sous réserve de modification durant l'été

Saint Brieuc – Merdrignac : Ligne Breizhgo N°8

2 cars le lundi et 2 cars le vendredi

Le premier est en ligne directe sans arrêt pour faciliter les correspondances à la gare de Saint Brieuc

	Aller		Retour	
Saint Brieuc Gare	8h00	8h10	16h20	16h40
Quessoy Centre	8h20	8h30	I	16h20
Moncontour Centre	8h30	8h40	I	16h10
Tredaniel	8h37	I	I	16h03
Collinée	8h50	9h00	I	15h50
Merdrignac Lycée	9h10	9h10	15h20	15h30

Merdrignac – Loudeac : Ligne Journalière : Breizhgo n°20

	Aller	Retour Mercredi	Retour
Loudeac	6h40	14h36	18h20
Plemet Hôpital	6h56	14h16	18h00
Merdrignac Lycée	7h12	14h02	17h46

Merdrignac – Rennes : Ligne Breizhgo n°12

	Aller	Retour
Rennes Gare routière	7h37	17h25
Pacé Pie Neuve	7h59	-
Montauban rue de Rennes	8h22	16h47
Saint Méen Avenue Foch	8h39	16h33
Tremorel Mairie	8h52	16h16
Merdrignac Lycée	9h04	16h05

Merdrignac - Saint Méen Le grand : ligne journalière 020116

	Aller	Retour Mercredi	Retour
Saint Méen –Avenue Foch	7h10	13h40	18h15
Merdrignac Lycée	7h20	13h23	17h58

Ligne Breizhgo n°12 jusqu'à St Méén le Grand + ligne breizhgo n°17 jusqu'à Dinan + ligne Breizhgo n°10 jusqu'à Saint Malo

	Aller	Retour
Saint Malo – Gare (Breizhgo n°10)	6h35	19h01
Chateauneuf – Mairie (Breizhgo n°10)	6h50	18h41
Dinan – Gare routière(Breizhgo n°10)	7h10	18h10
Caulnes - Gare	7h42	17h24
Saint Méén - Stade	7h57	17h01
Saint Méén Avenue Foch	8h39	16h33
Tremorel Mairie	8h52	16h16
Merdrignac Lycée	9h04	16h05

	Aller	Retour
Vannes - Gare routière	6h50	17h20
Elven - Centre	7h10	17h00
Ploermel - Place Jean Paul II	7h40 – Départ 8h05	16h10
Neant Sur Yvel - rue du Calvaire	8h18	15h55
Mauron place de la mairie	8h25	15h50
Merdrignac - Lycée	8h50	15h30

	Aller	Retour
Lorient - Gare Echanges	6h10	18h10
Hennebont - Gare routière	6h30	-
Baud - Champ de Foire	7h00	-
Locminé – Anne de Bretagne	-	17h15
Ploermel – Place Jean Paul II	7h45	Départ 16h30

Ploermel - Place Jean Paul II	Départ 8h05	16h10
Neant Sur Yvel - rue du Calvaire	8h18	15h55
Mauron place de la mairie	8h25	15h50
Merdrignac - Lycée	8h50	15h30

Sécurité et discipline

La sécurité des élèves transportés constitue la première priorité de la Région Bretagne.

Un guide sécurité destiné aux élèves et aux parents vous sera envoyé à domicile en même temps que la carte de transport de votre enfant. Il détaille tous les réflexes essentiels à avoir tels que :

- **Jusqu'à l'arrêt de car** : porter un équipement pour être visible des usagers de la route.
- **À la montée et la descente du car** : attendre calmement à distance de la chaussée. À la montée, présenter son titre de transport au conducteur. À la descente, attendre que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser.
- **Dans le car** : **Le port de la ceinture est obligatoire** et tout comportement inadapté dans le car peut entraîner des sanctions disciplinaires et financières.

Tout au long de l'année, des actions de sensibilisation à la sécurité sont également dispensées afin d'apprendre aux élèves les bons réflexes à adopter.



RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

 **02 99 300 300** Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Contactez-nous via le formulaire en ligne :
www.breizhgo.bzh/nous-contacter



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÉGN

Région Bretagne
Direction des transports et des mobilités
283 avenue du Général Patton – CS 21 101
35 711 Rennes Cedex 7
www.bretagne.bzh

Décembre 2022 – Direction de la communication/Région Bretagne – © Photos : Charles Crié



BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

Le transport scolaire Comment ça marche ?

**Demande de carte de transport,
tarifs, infos pratiques...**



Mise à jour : décembre 2022

Le transport scolaire BreizhGo

Chaque jour, ce service essentiel de proximité, qui fait partie du réseau de transport régional BreizhGo, **permet à plus de 100 000 élèves** de rejoindre leurs établissements scolaires.

Afin de permettre à chacun d'accéder à ce service, la Région finance en moyenne 90% du prix réel du transport d'un élève. Chaque année, cet investissement représente près de 130 millions d'euros.

Mon enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?

La Région Bretagne organise, tout comme les intercommunalités, les transports scolaires pour les élèves domiciliés en Bretagne.

Pour savoir si votre enfant peut bénéficier du transport scolaire BreizhGo, rendez-vous sur le site **BreizhGo.bzh** ou contactez la centrale d'appel BreizhGo au **02 99 300 300** du lundi au samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Quel montant vais-je payer pour le transport scolaire ?

La participation familiale est annuelle et forfaitaire. Pour l'année scolaire, les familles paieront 120€ pour les 1^{er} et 2^e enfants transportés puis 50€ pour le 3^e. La gratuité s'appliquera à partir du 4^e enfant.

Ces tarifs sont les tarifs votés par le Conseil Régional de Bretagne pour l'année scolaire 2022/2023. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Retrouvez toutes les conditions et renseignements complémentaires sur **www.breizhgo.bzh**. Une majoration de 30€ est appliquée en cas d'inscription tardive après la mi-juillet.

Comment régler la facture ?

Après acceptation de votre demande de transport par le service des transports, vous recevrez une facture à votre domicile (en fin d'année civile). Vous la réglerez directement au Trésor Public.

Quelles sont les démarches d'inscription ?

Que ce soit pour **une première demande ou un renouvellement**, vous pouvez inscrire votre enfant :

En ligne à partir du site
www.breizhgo.bzh

C'est simple & pratique !

Pour une première inscription, rendez-vous à compter de la fin mai et jusqu'à mi-juillet sur le site BreizhGo.bzh et cliquez sur démarrer l'inscription en ligne pour les transports scolaires BreizhGo.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne, contactez la centrale d'appel BreizhGo au **02 99 300 300**.

Pour une réinscription, si vous aviez effectué votre demande de transport en ligne l'année dernière, vous recevrez un email vous informant de l'ouverture du site et contenant un lien pour accéder à votre Espace Famille.

La date limite d'inscription en ligne est fixée à mi-juillet. En cas de retard non justifié (excepté déménagement, affectation tardive...), une majoration de 30€ sera appliquée.



Quand vais-je recevoir la carte de transport scolaire de mon enfant ?

Lorsque votre enfant est admis au transport scolaire, vous recevez à votre domicile la carte de transport ou le document nécessaire à l'obtention de votre titre de transport.

Les cartes seront envoyées au domicile des élèves à compter de la fin du mois d'août.

Comment être alerté en cas d'interruption des transports scolaires ?

Un système d'alerte (SMS sur portable) permet d'avertir les familles en cas d'interruption des circuits de transports scolaires (intempéries, grève). Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de cocher la case correspondante lors de la dernière étape de l'inscription en ligne.

Pour les élèves transportés sur ligne régulière, il faudra vous inscrire sur le site **www.breizhgo.bzh**.

Où puis-je trouver de l'information sur le transport scolaire BreizhGo ?

Rendez-vous sur notre site **www.breizhgo.bzh/transports-scolaires**. Cliquez ensuite sur votre **département de résidence**.

Vous pouvez également contacter les conseillers de la centrale d'appel BreizhGo qui sont à votre écoute du lundi au samedi de 8h à 20h au **02 99 300 300** (prix d'un appel local).

Objet : Utilisation du véhicule personnel

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des activités scolaires ou extra scolaires, votre fils, fille peut-être amené(e) à se déplacer en dehors de l'Etablissement en voiture personnelle (enquêtes, visites) et à transporter des camarades.

Il vous appartient de demander auprès de votre compagnie d'assurance une attestation garantissant l'usage du véhicule personnel de l'étudiant dans le cadre de déplacements professionnels avec possibilité de transports de covoitureurs (majeurs ou mineurs)

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner l'autorisation ci-dessous dûment remplie et signée avec l'attestation de votre assureur.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,



✂.....

Autorisation à retourner à l'EPLEFPA de Merdrignac

Je soussigné(e), le responsable légal de l'apprenant :

NOM : Prénom :

Autorise mon fils, ma fille à utiliser sa voiture personnelle :

- ◆ Dans le cadre d'activités scolaires hors établissement
- ◆ Dans le cadre d'activités extra scolaires hors établissement
- ◆ A transporter des tierces personnes dans un cadre scolaire (fournir attestation d'assurance mentionnant ces clauses)

IDENTIFICATION du VEHICULE

Type :

Immatriculation :

Marque :

Couleur :

☐ Je joins une attestation de l'assureur garantissant l'usage du véhicule personnel de l'étudiant dans le cadre de déplacements professionnels avec possibilité de transports de covoitureurs (majeurs ou mineurs)

Références de la compagnie d'assurance :

Nom et adresse :

N° de contrat :

Nom et adresse du titulaire du contrat :

Je dégage l'établissement de toute responsabilité en cas de non respect des directives données lors de ces déplacements.

A Le Signature :

